Mail reçu le 06/10/2022 à 15h38

Bonjour,

Voici une deuxième proposition suite à l'analyse que j'ai pu faire de vos documents.

En 2022, nous arrivons à terme du deuxième programme de travaux autorisé pour une période de 10 ans. Dans ce contexte, le SIBA souhaite mettre à jour les connaissances du fonctionnement hydrosédimentaire des zones de prélèvements et des zones de rechargements. Le nouveau programme de travaux de réensablement des plages est prévu pour une durée de 10 ans par moyens mécaniques et hydrauliques (Drague Aspiratrice Stationnaire et Drague Aspiratrice en Marche). Ces travaux sont soumis à une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, à une étude d'impact et à une notice d'incidence Natura 2000. Les travaux entrent donc dans le champ d'application de l'autorisation environnementale prévue aux articles L.181-1 et R.181-1 et suivants du Code de l'Environnement. Le programme de rechargement répond à la problématique de l'érosion naturelle du trait de côte ainsi qu'au maintien de l'attractivité du territoire, notamment des plages publiques. Il repose actuellement sur des données techniques anciennes.

Les opérations de réensablement visent à protéger/éviter la dégradation des ouvrages en haut de plage. Le projet consistera toujours à prendre le sable des zones excédentaires (en mer ou à terre) pour le répartir sur les zones déficitaires.

Les plages à réensabler se situent sur le linéaire allant de la **plage du Pyla Nord** (Nord de La Teste-de-Buch) à la plage de l'Aiguillon (Arcachon), sur les communes d'Arcachon et de la Teste-de-Buch, à l'entrée du Bassin d'Arcachon, dans le Sud-Ouest de la France. Elles parcourent un linéaire d'environ 8 kilomètres.

La carte présentée « Localisation des plages du programme de réensablement (SIBA) » **limite les zones concernées par les travaux au CVPM** !

Le programme de réensablement pour 2023-2033 sera amélioré et optimisé. Une stratégie de rechargement a été déployée par secteur de plage en érosion sur l'ensemble du littoral Nord Pyla/Arcachon. Celle-ci vise à augmenter leur **rémanence** (à expliciter ?), et à augmenter la largeur de la portion de plage sèche en respectant des contraintes vis-à-vis des pentes de plage (?) et de l'emprise sur les habitats.

La méthode retenue pour concevoir les rechargements est la suivante :

- 1. Calculer un niveau d'eau haut (N2) qui tienne compte de la marée et du runup (dépassé par 2% des plus hautes vagues) de période de retour annuelle (setup et rushup induits par les vagues calculés à partir de la méthode de Stockdon et al., 2006), en fonction des conditions de vagues devant chaque secteur et de la pente de plage existante.
- 2. Recharger la plage pour revenir à un profil de plage haut/favorable observé antérieurement, en veillant à ce que le niveau d'eau haut (N2) ne dépasse pas le haut de plage.
- 3. Répartir le même volume de rechargement plus efficacement (i.e. davantage vers le haut de plage), avec une pente de talus de 20% pour que le rechargement dure plus longtemps et que la portion de plage sèche (au-dessus du niveau de pleine de vive-eau) soit plus large.

Le programme de réensablement pour les 10 prochaines années prévoit l'utilisation au maximum de 550 000 m³ de sable sur la période de validité de l'autorisation. Ce volume sera décomposé comme suit :

- 100 000 m³ au maximum sur les 10 ans issus des sites terrestres (limités à 10 000 m³/an)
- 450 000 m³ au maximum sur les 10 ans issus des sites maritimes répartis de la façon suivante :
- -Banc du Bernet Ouest : 5 opérations de 30 000 m^3 soit un volume maximum de 150 000 m^3 sur 10 ans
- -Banc du Moulleau : 10 opérations de $30~000~\text{m}^3$ soit un volume maximum de $300~000~\text{m}^3$ sur 10~ans

Le montant des travaux pour une période de 10 ans à 2 500 000 € HT.

Vu le peu de temps qu'il reste entre la date de l'enquête et le début des travaux programmés, l'enquête publique ne présentant qu'une solution possible, ne serait-elle qu'une simple formalité visant à entériner une issue déjà retenue ?

Le projet que vous présentez se limite aux plages de Nord-Pyla, place Meller non comprise. Jusqu'à présent, les rechargements effectués tous les deux ans concernaient aussi les plages de Pyla-Sud. Abandonnez-vous le rechargement des plages sud du Pyla, y compris celle du club de voile ? Pourquoi ?

Sans intervention de facteurs extérieurs, le profil d'équilibre d'une plage résulte de l'interaction entre les forces constructives (qui transportent le sédiment vers le haut de la plage) et les forces destructives (qui déplacent le sédiment vers le large). Les profils d'équilibres ont des caractéristiques connus : ils sont concaves, leur pente dépend de la granulométrie (plus le sédiment est grossier, plus la pente est forte), le haut de plage (beach face) est approximativement plan.

Il nous est proposé de recharger la plage pour revenir à un profil de plage haut/favorable observé antérieurement, **en veillant à ce que le niveau d'eau haut (N2) ne dépasse pas le haut de plage**. Est-ce une avancée significative par rapport à la situation vécue ces 20 dernières années : pour exemple, entre les avenues des Vendangeurs et du Figuier, le haut de la plage n'était pas accessible à marée haute, même par faible coefficient de marée ? Vous proposez l'apport de 55 000 m³ de sable chaque année : votre programme est-il à la hauteur des ambitions affichées ?

Vous évoquez une pente de talus de 20% pour que le rechargement dure plus longtemps et que la portion de plage sèche (au-dessus du niveau de pleine mer de vive-eau) soit plus large. De quel talus s'agit-il? (J'ose espérer que 20% n'est pas la pente de la plage; reconstituez-vous une dune (stock sédimentaire) en haut de plage? Et quelle largeur de plage sèche envisagez-vous? Autant de questions auxquelles je n'ai su trouver réponse dans votre document (que j'ai parcouru en diagonale il est vrai).

Plusieurs habitants du Pyla réclament un débarcadère devant le club de voile. Je propose que l'on élève et allonge de manière significative le mole, de façon qu'il soit au-dessus du niveau de pleine mer de vive-eau jusqu'à l'extrémité inférieure de l'estran (basse mer) puis descende vers le large avec une pente égale à celle de la plage.

Prenant exemple sur les « conches » de la côte de Beauté qui, malgré la houle, ne sont pas soumises à une érosion aussi violente, ne serait-il pas judicieux de construire un deuxième mole identique, par exemple devant l'avenue du Figuier afin d'expérimenter la formation possible d'une « plage de poche » ?

Raphaël Vialard